



**DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES  
ETATS PARTIES A LA CONVENTION RELATIVE AUX  
DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES**

-----0-----0-----

-----0-----

**Thème général : « Repenser l’inclusion du handicap dans la  
conjoncture internationale actuelle et dans la perspective du  
Sommet de l’avenir »**

**(New York, du 11 au 13 juin 2023)**

**DEBAT GENERAL**

(Questions relatives à l’application de la Convention)

**DECLARATION DU BURKINA FASO**

Prononcée par :

**Monsieur Oumarou GANOU**  
**Ambassadeur, Représentant Permanent**

*New York, le 11 Juin 2024*

*(Vérifier au prononcé)*

**Monsieur le Président,**

Avant tout propos, je voudrais vous féliciter, ainsi que l'ensemble du bureau, pour votre élection, et vous assurer du soutien de ma délégation.

**Monsieur le président ;**

**Distingués délégués ;**

Le thème général de la présente session engage les Etats parties à plus de réformes, dans la perspective d'une meilleure application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Pour sa part le Burkina Faso met en œuvre des mesures et des politiques spécifiques et inclusives pour assurer le plein épanouissement de ce groupe de personnes.

Déjà exposées aux violences de toute sorte, ces personnes sont davantage impactées par les effets des changements climatiques et la crise sécuritaire et humanitaire consécutive aux attaques terroristes au Burkina.

Aussi, pour assurer leur protection, le Burkina Faso poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale dédiée à ce groupe spécifique. Tenant compte de son contexte national particulier, le Burkina Faso a procédé à la signature d'une charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire le 31 août 2023.

D'autres actions majeures ont, par ailleurs, été réalisées. Il s'agit, notamment, du renforcement des capacités de différents acteurs sur l'action humanitaire inclusive mais également en matière d'utilisation du questionnaire du Washington Group sur les statistiques du handicap ; de l'amélioration de la prise en compte des personnes handicapées dans les projets et programmes ; de l'accentuation de la sensibilisation pour l'inclusion des personnes handicapées et de la lutte contre les pesanteurs socioculturelles.

En outre, le Burkina Faso a réalisé et diffusé les résultats d'une étude sur l'employabilité des personnes handicapées et a pris des dispositions pour améliorer leur accès à l'emploi et à la formation professionnelle ainsi qu'à l'usage des Technologies

de l'Information et de la Communication (TIC) en vue de leur inclusion numérique. Des personnes handicapées de toutes les régions du Burkina Faso ont également été dotées en matériels spécifiques et de mobilité adaptés à leurs besoins.

**Monsieur le président ;**

**Distingués délégués ;**

Une inclusion réelle des personnes handicapées dans la conjoncture internationale actuelle ne peut se réaliser qu'à travers une solidarité agissante entre les différents pays. Et, le prochain Sommet de l'avenir nous offre l'opportunité de repenser et de redynamiser notre multilatéralisme à cet effet.

Le Burkina Faso reste disposé à œuvrer pour le renforcement de cette solidarité à l'échelle mondiale.

**Je vous remercie.**